



Wattisère

Un **groupe de citoyens** qui s'engage pour la production d'énergies renouvelables sur leur territoire.

Ce projet est validé par le réseau des centrales villageoises.

Quel territoire? 20 communes iséroises comprises entre Tullins, Beaulieu, Cognin-les-Gorges et Montaud.

Beaulieu, Chantesse, Chasselay, Cognin-les-Gorges, Cras, L'Albenc, La Rivière, Montaud, Morette, Notre Dame de l'Osier, Poliéna, Quincieu, Rovon, Serre-Nerpol, Saint-Gervais, Saint-Quentin-sur-Isère, Tullins, Varacieux, Vatilieu, Vinay

Comment? Création d'une SAS (société par actions simplifiée) porteuse des projets d'investissement, composée d'associé-e-s particuliers, entreprises et collectivités locales.

Premier projet? L'électricité photovoltaïque : investir pour équiper des toits de panneaux solaires, revendre l'électricité produite pour rembourser l'investissement puis lancer de nouveaux projets, promouvoir l'efficacité et la sobriété énergétique.

L'objectif, pour la 1ère tranche de travaux, est de réaliser environ 6 toits de 200 m², soit un investissement de l'ordre de 300 000 € qui permettra de produire environ 300000 KWh par an.

Financement initial? Par le capital de départ (apporté par les actionnaires, des gens comme vous qui souhaitent valoriser leur épargne dans un projet correspondant à leurs valeurs), des financements publics et de l'emprunt.

Quels toits équiper? Ceux qui sont proposés par des « partenaires » souscripteurs ou citoyens: particuliers, exploitants agricoles, collectivités locales ou même entreprises et qui présentent des caractéristiques favorables en terme de surface, d'orientation, de raccordement au réseau.

Quel calendrier?

10 février 2020 : Réunion de création de la SAS avec les premiers actionnaires, recueil des souscriptions, validation des statuts,...

17 février 2020: Assemblée Générale de constitution de la SAS, date de création juridique de la société

Recensement et sélection des toitures à équiper et montage du premier dossier projet pour la recherche des financements sur le premier trimestre 2020.

Phase d'étude approfondie 2e semestre 2020, et dans le foulée lancement de la souscription publique: objectif 100 000€. Une assemblée générale validera le lancement de la 1^o tranche.

Lancement des travaux espéré fin 2020 / début 2021.

Comment pouvez-vous participer?

Le 10 février, vous pourrez venir en tant que membres fondateurs et devenir actionnaires de la SAS (Société par Actions Simplifiée à capital variable). La part (ou action) a été fixée à 50 €.

Avec 50 € de fond propre que vous apporterez, les banques nous en prêteront 4 fois plus, soit 200 €.

Vous pourrez évidemment souscrire au nombre d'actions que vous souhaitez, par exemple si vous prenez 10 actions, soit 500 €, vous permettrez l'installation d'un panneau photovoltaïque

Si vous ne pouvez participer en tant que membre fondateur, vous pourrez toujours acquérir des actions par la suite et ainsi devenir membre de la SAS Wattisère.

L'avenir a besoin de vous :

Ensemble, dotons notre territoire de son énergie renouvelable, locale, durable, et retrouvons la maîtrise de l'énergie que nous consommons.

N'hésitez pas à nous demander des informations complémentaires ou à aller visiter le site : <http://www.wattisere.fr>

Contact : contact@wattisere.fr